

TOUTE L'EQUIPE SYNDICALE DE LA CFDT-INRA VOUS ADRESSE SES MEILLEURS VŒUX POUR 2009

► DES DROITS POUR LES NON-TITULAIRES :

A l'INRA, vous êtes plus de 5000 non-titulaires, présents à un moment de l'année ce qui correspond à plus de 2000 temps plein, sous des contrats de formes multiples. 1 agent sur 5 est contractuel dans la Fonction Publique (hors divers vacataires ou occasionnels non pris en compte).

Dans la fonction publique, des Commissions Consultatives Paritaires se mettent en place. Elles seront notamment consultées sur des questions relatives à la situation professionnelle des agents et sur des décisions relatives aux licenciements. La CFDT-INRA, présente auprès de l'ensemble des agents titulaires et non-titulaires a réclamé l'instauration rapide de ces instances au sein de l'INRA. Elles doivent être mises en place dans l'Institut courant 2009. Dans cette perspective, la Direction a programmé un groupe de travail chargé d'examiner les modalités de création de ces commissions. Les représentants de la CFDT y seront présents. C'est une première avancée.

Les agents contractuels ont des droits ! Pour la CFDT, ils doivent disposer de garanties collectives qui viennent sécuriser leur parcours professionnel (évolution de carrière, protection sociale, garantie en cas de perte d'emploi, accès à la formation et instances de représentation....). Ces garanties doivent faire l'objet de textes réglementaires.

La CFDT revendique :

- la **continuité professionnelle** pour sécuriser les parcours à travers des employeurs successifs, dans l'attente d'un recrutement stable. L'employeur en cours ayant à sa charge de trouver le futur employeur.
- la **reconnaissance des qualifications** sur l'ensemble des emplois, afin d'assurer un parcours ascendant.
- la **responsabilité de l'employeur** d'offrir des perspectives d'évolution de carrières pour ses personnels qu'ils soient permanents ou temporaires.

**Le recours à des personnels précaires doit être bien ciblé
et les recrutements se faire dans la plus grande transparence.**

**Nous refusons la généralisation du contrat à durée déterminée
comme modalité ordinaire de gestion de l'emploi public.**

► LE POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES SOCIALES

Grâce à l'engagement de la CFDT, les personnels disposent aujourd'hui de nouveaux droits :

- **Le CESU garde d'enfants de moins de 3 ans**: il est en place à l'INRA depuis le 1er juillet 2007 (cf N.S. n° 2008-20). C'est un titre de paiement destiné à régler tout ou partie des frais de garde de vos enfants âgés de moins de 3 ans auprès des prestataires agréés. Trois montants d'allocation (200, 350 ou 600 euros) sont proposés par enfant en fonction du revenu fiscal de référence.
- **Le CESU garde d'enfants de 3 à 6 ans**, le CESU " situation médicale exceptionnelle " et le CESU " Handicap " sont budgétisés pour 2009 et ont été actés lors de la Commission Nationale d'Action Sociale. Ces nouveaux droits feront l'objet d'informations complémentaires, dès leur mise en application début 2009.
- **La protection sociale et complémentaire santé**, la CFDT-INRA continue de se battre pour sa mise en œuvre :

Le principe de l'**intervention des employeurs publics pour une participation à la prise en charge d'une complémentaire santé** a été acté dans le cadre des Accords Fonction Publique et traduit par décret dès septembre 2007. C'est un dossier qui a été particulièrement porté par la CFDT et est à ce jour, toujours en instruction au sein de l'INRA et des autres EPST. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises au sein des instances de l'INRA pour faire avancer ce dossier qui est pour nous primordial et touche l'ensemble des agents. **Ce dossier doit aboutir au cours de l'année 2009. C'est pour la CFDT, une priorité de l'action sociale.**

**LA CFDT-INRA VOUS ECOUTE POUR MIEUX VOUS DEFENDRE
N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER
N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE**

NOTRE FORCE, C'EST VOTRE SOUTIEN. VOS DROITS SONT NOTRE COMBAT